

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Dijon – Propriétés 12-18 rue Sully – Campus « Vatel Academy » - Promesse synallagmatique de vente – Avenant n°1

Il est rappelé que par délibération du 23 novembre 2023, le Conseil métropolitain a décidé de céder à la société « OCEANIS Promotion », dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente, le tènement foncier situé 12-18 rue Sully à Dijon, pour permettre la réalisation d'un campus « Vatel Academy ».

Il est également rappelé que ce futur campus doit s'implanter sur deux sites, le second étant localisé 19 boulevard Olivier de Serres à Quetigny, ces deux implantations étant indissociables.

La promesse synallagmatique de vente, intervenue le 19 décembre 2023, est assortie de différentes conditions suspensives devant être réalisées au 31 décembre 2024, liées notamment à l'obtention des autorisations administratives, d'urbanisme et environnementales purgées de tous recours, à la signature de l'ensemble des contrats de réservation correspondant au programme à construire sur chacun des deux sites, à la mise en œuvre de la totalité des études et sondages techniques.

Afin de permettre la poursuite de la réalisation de ces conditions suspensives, il est proposé de prolonger, par voie d'avenant, la durée de validité de la promesse synallagmatique de vente, pour la porter jusqu'au 31 juillet 2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prolonger** jusqu'au 31 juillet 2025 la durée de validité de la promesse synallagmatique de vente en date du 19 décembre 2023 établie entre Dijon métropole et la société « OCEANIS Promotion », relative à la cession du tènement foncier situé 12-18 rue Sully à Dijon cadastré section BX nos 190, 191, 83 et 82, aux termes d'un avenant n°1 ;
- **de dire** que l'ensemble des autres dispositions de la promesse de vente précitée demeurera inchangé ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cet avenant par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 2 PROCURATION(S)	